



Litige avec concessionnaire

Par **elimaele**, le **07/11/2009** à **12:27**

Bonjour,

j'ai commandé une (renault) DACIA ROUGE en mai 09, je la reçois en octobre mais la voiture est BLEUE. Je n'ai pas refusé la vente car il y avait 5 mois de délais et que nous avons convenu d'un geste commercial sur un auto radio avec la concession. Mais celle ci est revenue sur le devis qu'elle m'avait établi au motif que ma voiture n'était pas pré équipée, le devis a été rechiffré à la hausse. J'ai refusé de payer la différence et trouvé un centre auto qui m'a placé un auto radio sans difficulté puisque ma voiture était bel et bien pré équipée. J'ai demandé par lettre recommandée à la concession de me rembourser le montant global de l'auto radio (150E) ils refusent en me disant que le débat est clos puisque j'ai pris possession de mon véhicule.

Je précise que j'ai toujours le bon de commande attestant que ma voiture devait être rouge. Quel recours puis-je avoir ?

Merci